[illegible]éans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GÉNÉRAL—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 AVRIL 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE:
No 41, rue de Chartres, et No. 15, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 12 AVRIL 1848.

M. POLK ET LA FRANCE.

Le Président des Etats-Unis ne pouvait rester silencieux en présence des grands événements qui se sont accomplis en France et qui ont amené l'établissement de la République dans ce pays. Mais il lui fallait une occasion naturelle de féliciter le peuple français sur sa glorieuse révolution: il l'a trouvée dans les dépêches qui ont été expédiées de l'ambassade américaine à Paris au gouvernement de Washington. M. Rush annonce officiellement la chûte de la monarchie et l'établissement d'un gouvernement provisoire basé sur des principes républicains. M. Polk en transmettant ces avis aux Chambres du Congrès a payé un juste tribut d'hommage à la grandeur d'âme et aux nobles sentiments du peuple français. Celui-ci lira avec plaisir [illegible] les encouragements qui [illegible] adressés par le premier magistrat de la [illegible] américaine. Nous rendrons à M. Polk [illegible] de reconnaître qu'il s'est [illegible] sa situation, et que son langage [illegible] une sympathie sincère envers la France. Voici le message qu'il a adressé au Congrès en lui transmettant la dépêche de M. Rush:

"[illegible] et à la Chambre des Représentans.—Je communique au Congrès une copie des dépêches reçues au département d'Etat du ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Paris, annonçant officiellement la chûte de la monarchie française et l'établissement d'un gouvernement provisoire basé sur des principes républicains.

"Ce grand événement s'est accompli soudainement et presque sans effusion de sang. Le monde a rarement assisté à un plus sublime spectacle; le peuple français s'est levé dans tout son calme et a résolu de s'assurer une plus grande liberté, de démontrer, dans toute la majorité de sa force, cette grande vérité que, dans le siècle éclairé où nous vivons, l'homme est capable de se gouverner lui-même.

"Je donne ma plus entière approbation à la prompte reconnaissance du nouveau gouvernement par le représentant des Etats-Unis en France. Je l'ai autorisé à en faire la déclaration aux autorités constituées de la République française.

"Appelé à prendre une résolution dans un cas qui ne pouvait être prévu, il a bien jugé des sentiments de son gouvernement et de ses compatriotes en reconnaissant le premier, autant qu'il dépendait de lui, le libre gouvernement établi par le peuple français.

"La politique des Etats-Unis a toujours été de ne pas intervenir dans les affaires domestiques des autres pays, et de laisser à chaque peuple le privilège de se donner la forme de gouvernement qu'il lui plaît. Nous ne ferons donc que suivre cette sage politique envers la France, maintenant transformée en République, mais toutes nos sympathies sont naturellement acquises à ce peuple qui, imitant notre exemple, a voulu être libre. Il n'est pas étonnant qu'il existe de semblables sympathies entre le peuple des Etats-Unis et les amis d'un libre gouvernement dans toutes les parties du monde, et surtout en France. Nous n'oublierons jamais que la France a été notre première alliée, à l'époque de notre révolution, et qu'elle nous a aidés généreusement à secouer le joug étranger et à nous constituer en peuple libre et indépendant.

"Il y aura bientôt trois quarts de siècle que nous jouissons des bienfaits de notre gouvernement populaire, et nous pouvons par conséquent en apprécier la valeur. Présentons nos vives et sincères félicitations au peuple patriote de France; félicitons-le sur les nobles efforts qu'il a faits, et qui ont été jusqu'ici couronnés de succès, pour fonder des institutions libérales comme les nôtres.

"Il n'y a pas de doute que sous la bienfaisante influence d'institutions libres, les hommes d'Etat éclairés de la France républicaine ne jugent convenable aux vrais intérêts et à la gloire de leur pays d'entretenir avec les Etats-Unis des rapports internationaux basés sur des principes [illegible] peuples une parfaite réciprocité commerciale, de manière à augmenter leur bonheur et leur prospérité."

GRAND MEETING.

Une grande réunion des citoyens de toutes les nationalités a eu lieu hier soir dans la Rotonde de la Bourse St-Louis, pour exprimer les sympathies de la Louisiane en faveur de la République française. Le meeting était extrêmement nombreux. Il a été appelé à l'ordre par M. Alexander Penn et présidé par le général Planche. Parmi les vice-présidens se trouvaient le Maire et les trois Recorders de la ville.

Des résolutions de félicitation ayant été votées, M. Soulé a été appelé à haranguer l'assemblée. MM. Preaux, Reynolds, Larue, Preston et Dimitry lui ont succédé et ont été vivement applaudis.—Puis l'assemblée s'est ajournée, au milieu des hourras de la foule et d'un enthousiasme difficile à décrire.

Le gouverneur devait présider le meeting, mais il en a été empêché par une indisposition.

CONSEIL DE LA 3ME MUNICIPALITÉ.—Le nouveau conseil de la 3me municipalité a inauguré son entrée en fonctions d'une manière fâcheuse. Il a refusé par 6 voix contre 5 de suspendre les règlements pour nommer un comité chargé de s'entendre avec les autres municipalités sur la manière de recevoir dignement le général Scott. L'ex commandant en chef de l'armée américaine mérite bien, ce nous semble, que nous l'accueillions cordialement. N'a-t-il pas rendu des services assez éclatants au pays? Ne vient-il pas d'exposer sa vie sur les champs de bataille? N'a-t-il pas mené nos soldats à la victoire, et n'est-ce pas lui qui a guidé nos bataillons jusqu'à Mexico? La 3me municipalité aurait tort de s'isoler, alors que les deux autres se préparent à offrir l'hospitalité de la cité à un brave soldat. On a dit que la corporation était endettée, et qu'elle n'a pas encore acquitté les frais de la réception du général Taylor. C'est un mauvais argument. Il y a des circonstances où l'honneur commande de ne pas reculer devant une dette; nous sommes bien sûrs que les citoyens de la 3me municipalité se cotiseraient pour l'acquitter, si le trésor municipal ne le pouvait pas absolument. Il faut espérer que le Conseil reviendra sur ce mouvement irréfléchi et votera à l'unanimité la résolution présentée par M. Solomon.

MOBILE.—Les habitans de Mobile ayant appris que notre honorable maire, M. Crossman, se proposait de visiter leur ville, ont résolu de faire un cordial accueil à ce magistrat, et de lui témoigner publiquement leur estime. M. Crossman le mérite.

SHREVEPORT JOURNAL.—Sous ce titre un nouveau journal vient de faire son apparition dans la paroisse de Caddo. Les éditeurs nous ont adressé leur 1er numéro. C'est un spécimen très satisfaisant de ce que la feuille sera plus tard. Ajoutons que le *Shreveport Journal* est whig: c'est un nouveau titre au patronage des habitans de Caddo.

THÉATRE D'ORLÉANS.—MM. Bottesini, Arditi et Desvernine font leur début ce soir au Théâtre d'Orléans, le premier comme contrebasse, le second comme violon, et le troisième comme pianiste. Ces artistes, qui joignent à un mérite réel une modestie de bon goût, seront vivement applaudis par les dilettanti. On aurait grand tort de se priver du plaisir de les entendre, et nous sommes sûrs que malgré les rigueurs du carême nos dames se donneront rendez-vous à la salle d'Orléans.

LES STEYERMARKISCHE.—Ces habiles instrumentistes donnent un nouveau concert ce soir à l'Armory Hall. Nous les avons entendus et nous pouvons assurer qu'il est difficile d'unir plus de précision et de justesse à un ensemble aussi remarquable.

Le général [illegible] parti dernièrement de Washington pour le Mexique. Il a été nommé, dit-on, gouverneur de Tampico. Le colonel John Garland, maintenant à Washington, doit partir incessamment pour le Missouri où il prendra le commandement de la 3e division. Il doit agir contre les Indiens dont les mouvements commencent à inspirer quelque inquiétude au gouvernement.

Les journaux de Boston annoncent que M. Isnard, consul français de cette ville, a été confirmé dans ses fonctions par le gouvernement provisoire.

FLORIDE.—La convention d'Etat de la Floride a fait les nominations suivantes: pour gouverneur, le général Wm. Bailey; pour congrès, l'honorable Wm. P. Duval; pour électeurs présidentiels, le colonel [illegible] Allison, le général C. H. Dupont, et G. R. Fairbanks.—Les journaux whigs se félicitent de ce choix, car les candidats désignés sont en général des hommes vulnérables sous plus d'un rapport.

COMMERCE FRANÇAIS.—On écrit de New-York, le 1er avril au soir: Plusieurs maisons françaises, et entre autres celles de De Rahm et Moore, Pilou et Le Barbierre, &c., ont escompté toutes leurs obligations qui devaient échoir dans le courant d'avril, et ont en même temps négocié pour obtenir des fonds en Angleterre, afin de prévenir tout embarras de la part de leurs correspondans en France.

INCENDIE À NEW-YORK.—Le 2 de ce mois, au matin, un grand incendie a éclaté à New-York dans le vaste établissement connu sous le nom de Raffinerie du Congrès. Tout le bâtiment a été consumé. Un pan de mur qui s'est écroulé subitement a écrasé deux pompiers et blessé plus ou moins grièvement plusieurs autres personnes.

CINCINNATI.—Aux dernières élections municipales de Cincinnati, sept whigs et deux locofocos ont été nommés au conseil de ville.

Le gouverneur de l'Arkansas a nommé le major Solon Borland sénateur des Etats-Unis, en remplacement de M. Sevier.

CONGRÈS.

SÉNAT—3 AVRIL.—Le sénat reçoit un message du président annonçant que l'exécutif approuve la conduite de M. Rush, ambassadeur à Paris, vis-à-vis du gouvernement provisoire de la France. Ce message est référé au comité des affaires étrangères.

M. Allen réclame la prise en considération des résolutions tendant à féliciter le peuple français sur l'établissement de la république.

M. Crittenden s'oppose à la motion et fait ressortir l'importance d'agir immédiatement sur le bill relatif aux juges de la Cour Suprême.

M. Allen observe que le bill des juges de la Cour Suprême fera probablement naître un long débat, tandis que les résolutions relatives à la France peuvent être votées sans débat. Voici, du reste, un précédent. Le 10 mai 1820, M. Clay présenta à la chambre une résolution pour exprimer les sympathies de la nation en faveur des républiques de l'Amérique du Sud et déclarant que les Etats-Unis reconnaîtraient leur indépendance lorsqu'elles l'établiraient. La résolution fut votée le même jour avec un ou deux amendements, et on nomma un comité pour la présenter au président.

M. Bagby fait quelques observations pour exprimer son approbation des vues du sénateur de la Caroline du Sud. Il croit avec ce dernier qu'il vaut mieux, avant de voter des félicitations attendre le résultat des événements en France. Il est en faveur du renvoi au comité des affaires étrangères.

M. Dickinson dit qu'il n'y a d'autre proposition que de mettre aux voix la résolution.

M. Crittenden déclare partager cette opinion, mais le speaker décide que le débat est ouvert.

La motion de M. Allen est mise aux voix et rejetée par 22 contre 21.

Le sénat s'occupe ensuite du bill de la Cour Suprême, et siège à huis-clos jusqu'au moment de l'ajournement.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—On reçoit un message du président transmettant une dépêche de M. Rush qui annonce la chûte de la monarchie en France et l'établissement d'un gouvernement provisoire.

La suspension des règlements étant accordée, M. Cummins introduit une série de résolutions félicitant la France sur le succès de sa révolution. Un membre propose d'y introduire un amendement pour exprimer la satisfaction qu'éprouve la chambre de ce que la France promet l'émancipation des esclaves dans ses colonies. Cette motion donne lieu à un long débat, et la chambre s'ajourne enfin avant que la résolution ne soit mise aux voix.

WASHINGTON, 3 AVRIL 1848.

L'enquête pour rechercher la violation d'un secret officiel, commencée depuis une semaine, prend une tournure de plus en plus grave. Lorsque le correspondant du *Herald*, traduit à la barre du Sénat, a eu refusé de trahir aucun nom, il a été solennellement décrété qu'il resterait en charte privée jusqu'à nouvel ordre. Depuis lors, il se trouve entre les mains du sergent-d'armes.

L'enquête a été demandée par les amis de l'administration et suggérée même par le président. Les whigs ne s'en sont occupés que pour aider à la découverte de l'auteur de la trahison. Cette enquête n'avait qu'un objet; le silence que M. Nugent persiste à garder ayant fait échouer ses desseins, une extrême rigueur a remplacé le zèle ardent dont on avait fait preuve en commençant.

Vendredi dernier, lorsqu'on délibérait sur la question de savoir si M. Nugent serait incarcéré ou non, les démocrates avaient presque tous fait défaut, de sorte qu'il n'y a pas eu de quorum pour voter. Le sergent d'armes a pu ramener quelques membres après de longs délais. Le général Cass, le colonel Benton, et quelques autres qui avaient d'abord joué un rôle actif, se sont soustraits aux recherches du sergent d'armes.

Je ne vois pas le bien qui peut résulter de l'enquête. L'incarcération de M. Nugent lui causera un préjudice réel et ne produira aucun résultat satisfaisant. Il y a eu des torts des deux côtés. Le Sénat n'aurait pas dû ouvrir une enquête, mais M. Nugent aurait dû aussi déclarer tout d'abord que l'honneur lui commandait de taire le nom de la personne qui lui a fourni des documents secrets.

M. Bradley, membre éminent du barreau, a saisi la cour de district d'une demande en *habeas corpus* pour obtenir l'élargissement de M. Nugent. Cette affaire sera donc amplement discutée et les attributions du Sénat exactement définies.

La prochaine réunion de la convention met en émoi tous les candidats. Depuis deux semaines, on trouve partout des pamphlets renfermant la biographie de Cass et de Woodbury. On n'a pas encore songé à James K. Polk, mais les intrigants qui sont plus puissans que les pamphlétaires, ont pris en main sa candidature. Bien que toutes les chances paraissent favorables aux prétentions de M. Cass, le titulaire actuel commence cependant à gagner du terrain sur lui. M. Polk est très habile dans le jeu des élections. C'est ce qui explique tous ses succès dans la politique. Cette habileté jointe à l'influence que lui donne la position qu'il occupe le fera peut-être désigner par la convention de Baltimore, malgré l'opposition qu'il rencontrera de la part des Etats du Nord-Ouest, à cause de son veto sur les bills des havres et rivières. Mais ses adversaires ne tiennent pas à être très conséquents, et M. Polk pourrait bien l'emporter: le cas advenant, on n'aurait pas le droit d'en être surpris.

M. Allen a réclamé ce matin le débat sur sa résolution touchant la révolution française. On a voulu obtenir la suspension des règlemens, mais sa motion a été déposée sur le bureau à une voix de majorité. Il est évident que quelques chefs démocrates veulent se faire un piédestal des événements de France. Ils veulent monopoliser pour leur bénéfice exclusif une révolution que tous les amis de la liberté ont salué avec joie. La France réclame les sympathies des nations et non celles des partis; elle a droit à toute notre reconnaissance pour les services qu'elle nous a rendus autrefois. C'est à nous à l'encourager aujourd'hui. Les hommes de la presse, dans cette capitale, se réuniront ce soir pour exprimer leurs sympathies en faveur de la révolution française. Le meeting sera nombreux.

La Chambre a discuté les résolutions de sympathies. Des deux parts on voulait obtenir la parole, et le débat a pris enfin un caractère d'aigreur par l'évocation de la question de l'esclavage. Après une séance de quatre heures, la suite du débat a été différée.

Le Sénat en ce moment s'occupe des travaux du comité d'enquête. On croit que d'autres journaux seront appelés à prendre leur part de responsabilité. H.

UN AUTRE MEURTRE À PHILADELPHIE.—Philadelphie vient d'être le théâtre d'un nouveau meurtre. Un individu nommé William Bechtel, en proie aux effets combinés de l'ivresse et de la jalousie, a égorgé sa femme et a cherché ensuite à se suicider. Il n'y a pas réussi, et il vit encore pour subir le châtiment de son crime.

BRÉSIL.—On a reçu à New-York des nouvelles de Rio Janeiro jusqu'au 10 février. Elles ne sont guère intéressantes. L'empereur a parcouru ses états et a été accueilli partout avec des démonstrations du plus vif enthousiasme. Les dates de Pernambuco et de Bahia sont du 20 et 25 janvier. Dans cette dernière ville il y a eu quelques désordres qui ont [illegible] réprimés.

On a reçu à Rio Janeiro des lettres de Montevideo qui annoncent que les affaires y sont assez tristes. Les relations commerciales entre Buenos-Ayres et Montevideo sont complètement suspendues.

HAÏTI.—On a reçu dernièrement, à Charleston, [illegible] Les conspirateurs devaient ensuite s'emparer de l'arsenal et du fort. Fortile, chef de la conspiration, a été arrêté et fusillé.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR SUPRÊME.—Ce tribunal a rendu hier treize décisions. Nous citerons quelques unes des plus importantes. Le jugement de la 4me Cour de District, dans l'affaire de B.-W. Huntington et [illegible], contre Lowe et Pattison, appelants, a été maintenu avec dépens.—Le jugement de la 1re Cour de District, dans l'affaire de Jos. T. B. Teatherstonh, appelant, contre Thomas A. Compton et autres intimés, a été également maintenu avec dépens.—Le jugement de la 1re Cour de District, dans l'affaire de Ménard Greiner, intimé, contre J. C. Pendergast, appelant, a été annulé et jugement rendu en faveur du demandeur pour $360; les frais de la cour inférieure seront payés par le défendeur, et ceux de l'appel par le demandeur.—Le jugement de la 4me Cour de District, dans l'affaire de Conrey & Co, contre E. G. McRee & Co, a été maintenu avec dépens.—Le jugement de la 2me Cour de District, dans l'affaire de A. Q. Bordelon, intimé, contre P. A. Champonnier Maugars, appelant, a été annulé et la pétition mise hors de cour.—Le jugement de la 4me Cour de District, dans l'affaire de George Grisham, appelant, contre Eli Fonbéné, intimé, a été maintenu avec dépens.—Le jugement de la 3me Cour de District, dans l'affaire de Mager et des habitants de la ville de Lafayette, appelants, contre Isaac T. Preston, exécuteur testamentaire de la succession Layton, intimé, a été maintenu avec dépens.—Dans l'affaire de la Banque des Marchands de cette ville, et T. O. Stark, commissaire liquidateur, appelants, contre Conrey et Calhoun, intimés, le jugement rendu par la 5me Cour de District a été maintenu avec dépens.—Le jugement de la 1re Cour de District, dans l'affaire de Celestin Chiapella, appelant, contre R. A. Lefèvre, intimé, a été maintenu avec dépens.

1ÈRE COUR DE DISTRICT.—Caroline Stumby, accusée de recel, a été hier mise en jugement et acquittée.

—Miguel Otero, accusé de blessures avec intention de tuer, a été également mis en jugement et trouvé coupable de voies de fait.

—Antonio Dango et John Patza, accusés de blessures avec intention de tuer, ont assisté à la lecture de leur acte d'accusation, et se sont déclarés innocents.

RECORDER BALDWIN.—William Brown a été traduit hier matin en présence du recorder Baldwin, sous prévention d'avoir vendu à la femme O'Driscoll un objet volé, il y a environ deux mois, de M. Clark. Après un minutieux examen de l'affaire, Brown a été envoyé à la 1ère Cour de District.

—Dimanche dernier dans la nuit, les portes du magasin de M. Manuel Munis, situé à l'encoignure des rues Perdido et Cirque, ont été enfoncées par le nommé John Dunlap, qui y a enlevé une somme de $15 en espèces. Dunlap a été examiné et envoyé à la 1ère Cour de District. Le cautionnement est fixé à $1000.

—P. T. Bertand Menges, accusé de faux, n'a pas encore été arrêté. C'est par erreur que nous avons annoncé hier son arrestation.

Le recorder Seuzeneau s'est transporté hier matin au domicile de M. Mathieu Cucullu pour recevoir sa déposition concernant l'attentat dont il a failli être victime dimanche soir. Il a rapporté les faits tels que nous les avons déjà mentionnés. Ce témoignage étant plus que suffisant, le recorder a adressé les papiers à la 1re Cour de District qui se trouve par conséquent saisie de l'affaire. Le nègre Christophe se porte de mieux en mieux; il ne quittera la prison que pour comparaître devant le jury.

RIXE.—Une rixe a eu lieu lundi soir, à l'encoignure Dauphine et St Pierre, entre deux hommes de couleur nommés Bernard Couvant, Sr., et Jérôme Galle. Ce dernier après avoir craché à la figure de son adversaire, l'assaillit et le blessa en divers endroits avec une arme tranchante. Il tira ensuite de sa poche un pistolet et le déchargea sur Couvant, qui reçut la balle au côté gauche. Durant cette même soirée, Couvant avait été maltraité par les trois frères de Jérôme Galle nommés Doresca, Dermont et Susan. Un mandat d'arrêt a été décerné contre eux tous.

EVASION.—Le célèbre Bill Burke dit Bill Gale s'est échappé hier de la 1re Cour de District où on l'avait transporté pour subir son jugement. Profitant d'une occasion convenable, il s'est élancé par dessus la balustrade et s'est enfui à toutes jambes. Il était accusé de vol à bord du bateau à vapeur Empire.

ENQUÊTE.—Une enquête a été pratiquée hier sur le corps d'un homme blanc, retiré du fleuve vis-à-vis la rue St-Pierre. D'après un passeport que l'on a trouvé dans sa poche, on suppose qu'il s'appelait John Daniel Koegel. Il était âgé d'environ 23 ans.

TENTATIVE DE VOL.—John S. Jones et John Lucas ont été arrêtés hier par l'officier de police Joseph Gruber, de la 3me Municipalité, sous prévention de tentative de vol. M. Alexandre Reich se trouvant lundi dernier au soir au coin des rues Moralès et Champs-Elysées, lorsque les prévenus passèrent derrière lui, et essayèrent d'enlever [illegible] redingote. Ils n'ont pas [illegible] interrogés.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 2.—Le Conseil s'est réuni hier soir sous la présidence du recorder Baldwin.

D'après le rapport hebdomadaire du trésorier, les recettes de la semaine se sont élevées à la somme de $24,010 37; les dépenses à $22,395; ce qui laisse une balance dans le trésor municipal de $1,615 37.

On lit une communication des directeurs de la maison de refuge, demandant une appropriation de $500, pour réparer cet établissement, et pour acheter des cheminées. L'appropriation est accordée.

Une pétition de D. Reynolds, demandant la permission de construire une machine à vapeur dans les limites de cette municipalité, est référée au comité de police.

On reçoit une communication de C. A. Beckrow, éditeur du Courrier Allemand, se plaignant de la conduite brutale du watchman Smith, dans la nuit du 8. Elle est référée au comité de police.

M. Peters, du comité des finances, rapporte une résolution ordonnant le paiement de plusieurs comptes.

M. Landis, du comité de la maison de correction, rapporte une résolution tendant à faire une appropriation de $300 à cet établissement, pour l'achat de provisions pendant le mois actuel.—Adoptée.

M. Renshaw présente une résolution abrogeant l'ordonnance qui impose une amende d'une piastre sur les chevaux et les mulets errants. Elle est adoptée.

M. Peters présente une résolution autorisant le voyer de faire à la prochaine séance du Conseil, un rapport détaillé de tous les ouvrages ordonnés par le dernier Conseil. Elle est adoptée.

L'élection des membres pour le Bureau de Santé, est renvoyée à la prochaine séance.

Puis, le Conseil s'ajourne.

Le contre-coup de notre révolution se fait sentir en ce moment jusque dans les profondeurs de l'Allemagne. Ce vieux corps germanique s'ébranle sur les bases mal assurées des traités de 1815, et s'agite pour les renverser. Les princes essaieraient en vain de recommencer la vieille comédie de 1813 et de soulever leurs peuples contre la France, en leur persuadant qu'elle est de nouveau éprise de la manie des conquêtes; les peuples ne se laisseront pas abuser par ce mensonge, et ils se souviendront des promesses de leurs rois, si scandaleusement violées. La propagande pacifique de nos idées est la seule invasion française qui ait chance désormais de franchir le Rhin, et la *Marseillaise*, qui retentit en ce moment à Munich, à Cassel et à Mayence, y a remplacé les chants soldés des poètes gallophobes de 1840.

Entre tous ces événemens si graves, un fait nous a frappés, et celui-là est pour la France républicaine du plus heureux augure: c'est la tendance de l'Allemagne vers l'unité, fédérative du moins, à défaut de l'unité réelle. Ce grand œuvre, préparé déjà par l'union douanière et par les sympathies des peuples, est en ce moment tout près de s'accomplir; l'Allemagne serait impardonnable de ne pas saisir l'occasion que la France lui a faite. Le corps germanique, en effet, tel que l'ont constitué les traités de Vienne, est à la fois une dérision et une impossibilité. Tandis que tout l'est de l'Allemagne est partagé entre deux colosses, la Prusse et l'Autriche, gorgés encore des lambeaux saignans de la Pologne, l'ouest, ou le sud, est morcelé entre une cinquantaine d'Etats dont quelques-uns ne possèdent pas dix lieues carrées d'étendue. Au nord, le Hanovre et la Saxe sont, après la Prusse, les seuls Etats qui méritent le nom de royaumes; au midi la Bavière, le Wurtemberg et le duché de Bade unis, auraient pu faire dans la balance de la confédération contrepoids à l'ascendant de l'Autriche et de la Prusse. Or les événemens qui s'accomplissent dans ces trois Etats vont changer la face de l'Allemagne. Que la Bavière, Bade et le Wurtemberg se constituent en républiques, ou gardent des trônes entourés d'institutions républicaines, peu importe! un fait immense est accompli: l'Allemagne, qui avait déjà échappé à l'ascendant de l'Autriche, échappe en ce moment à la dictature de la Prusse.

Que la Prusse avise donc, car elle n'a pas un instant à perdre; si elle veut se rallier au mouvement qui emporte l'Allemagne, qu'elle arrache aux hésitations et aux frayeurs de son roi cette constitution dont on la leurre depuis 1813; qu'elle se mette hardiment et franchement à la tête de l'Allemagne libérale et soit la première à proclamer et à défendre sa fédération naissante. La Prusse absolutiste, si elle eût entendu ses vrais intérêts, n'eût jamais été l'ennemie de la France; la Prusse constitutionnelle devient son alliée nécessaire. Les provinces rhénanes elles-mêmes ne sont pas, comme on l'a cru, un obstacle à cette alliance. La France, émancipée par un effort de sa volonté nationale, respecte trop le vœu des autres peuples pour songer à le violenter jamais. Si les provinces rhénanes désirent rester sous la domination de la Prusse, la République française n'a rien à y objecter; elle ne verra dans les habitans de ces provinces que des alliés et des frères. Si les petits Etats qui environnent la Prusse, convaincus de leur impuissance, désirent se ranger sous son protectorat et, comme on l'a dit, "un corps à cette [illegible]

[illegible] de la Russie et de l'Autriche que les siennes? alors tous les rôles sont changés: toutes les sympathies qui en Allemagne eussent été pour la Prusse, se tournent au même moment contre elle; tout ce qui était force devient danger.

Quant à la France, l'arme au bras, prête également pour la paix, qu'elle préfère, et pour la guerre, dont elle n'a pas besoin pour vaincre, elle attend avec le calme de la force les alliés qui arrivent tous les jours. Que la Prusse avise donc encore une fois, car elle tient entre ses mains la paix du monde; si son roi penche d'un côté, sa population si intelligente et si libérale doit, à coup sûr, incliner de l'autre; or, elle peut apprendre de la France de 1830, de 1815, laquelle des deux volontés doit peser davantage dans la balance. (*Journal français.*)

FEUILLETON.

LE JOURNAL D'UNE JEUNE FEMME.

(Voir l'*Abeille* d'hier.)

19 décembre.

Je me suis armée de mon grand courage et je suis allée voir ma belle-mère.

Elle est plus empesée, plus roide et plus dominière que jamais.

Le thermomètre de son affection pour moi est descendu à quinze degrés au-dessous de zéro, température de 1829, l'année du grand hiver.

Je l'avais laissée à l'état de neige; je l'ai retrouvée à l'état de glaçon.

Toutefois, l'extrême froideur de son accueil ne m'a point déconcertée. Je m'y attendais, et je m'étais résignée d'avance à prendre à ma charge tous les frais de la réconciliation.

C'est pourquoi je me suis faite humble et soumise, moi qui sens bouillonner dans mon cœur l'indépendance et l'orgueil des anges révoltés. A tout prix, je voulais reconquérir les bonnes grâces de Mme de Serthain. Mon père et ma mère sont morts, il y a longues années, hélas! J'ai été élevée par un tuteur à qui l'on allouait trois mille francs par an pour ses frais de tutelle et qui me témoignait de la tendresse tout juste pour mille écus. L'affection de Mme de Serthain m'est donc indispensable, aujourd'hui surtout que je parais avoir perdu celle de mon mari.

Voilà ce que je me disais pour m'encourager dans la voie difficile de modération et de patience où je m'étais engagée.

—D'ailleurs, à qui me plaindre, de Didier, si ce n'est à sa mère! ajoutais je en moi-même.

Enfin, lorsque j'ai pensé que le moment était propice, j'ai donné un libre cours aux larmes que je refoulais depuis deux heures.

Qu'avez-vous? Qu'est-ce qui vous prend? a demandé la marquise avec plus d'étonnement que d'émotion.

J'ai sangloté et, sans avoir la force de rien répondre, j'ai tendu la lettre de mon mari.

Madame de Serthain l'a déployée méthodiquement et l'a lue avec un visage impassible.

—Eh bien! a-t-elle dit en me rendant la lettre.

—Eh bien! il ne m'aime plus; c'est de toute évidence. Je ne suis plus sa petite femme chérie; je suis son homme d'affaires. On dirait un extrait de la correspondance de M. et madame Denys.... Après quatre mois de mariage.... quelle indignité!

—Vous extravaguez, ma bru, a repris la marquise; je ne vois là rien qui ne soit fort convenable. Didier commence en vous appelant sa *chère Ernestine*; il termine en se disant *tout à vous*. Qu'exigez-vous de mieux, je vous prie? Voudriez-vous qu'il s'amusât à vous écrire comme on s'écrit dans les romans! Voilà où serait l'indignité.

—J'espérais une lettre comme il savait si bien les tourner avant notre mariage; ce n'est pas dans ce temps-là qu'il m'eût entretenue de ses Orléans et de ses Fampoux!

La marquise est restée foudroyée un gros moment.

—Mon fils vous a écrit avant que vous soyez sa femme! a-t-elle demandé lorsqu'elle a eu repris ses sens.

—Oui, madame.

—Et vous avez accepté ses lettres!

—Il me les offrait si poliment!

—Et vous les avez lues?

—Puisque j'avais tant fait que de les recevoir!

—Et vous y avez répondu?

—Puisque j'avais tant fait que de les lire!

—Jolie morale! a reparti ma belle-mère avec aigreur; c'est-à-dire que le jour où il plaira à M. Gaston de Nangis d'entrer en correspondance avec vous, sans doute il vous paraîtra tout simple de recevoir ses billets, de les lire et d'y répondre!

A peine ce maudit nom a-t-il été prononcé, que j'ai senti que je devenais cramoisie.

—Vous rougissez, ma bru! a dit la marquise d'un ton sévère.

—C'est vrai, madame; je rougis d'indignation, de colère; je me demande qui vous a donné le droit de m'insulter comme vous le faites. Quant à moi, je vous le refuse absolument, et vous ne trouverez pas mauvais si, à l'avenir, je me garde le plus possible de vos flèches empoisonnées.

J'ai pris congé d'elle par une froide révérence, et je suis retirée en proie à une indicible émotion [illegible] mères,—c'est le diable qui a peint l'âme des belles-mères.

Gaston de Nangis! Ce nom [illegible] dans ma pensée.... Où ma belle-mère a-t-elle rêvé les folies qu'elle me débite sur le compte de ce galant mystérieux? Enfin, il est bien surprenant qu'on m'adore et que je ne sache ni l'âge, ni la taille, ni la position sociale, ni la couleur des cheveux de mon adorateur. M'aimerait-on comme M. Alexandre Dumas raconte que le chevalier de Maison Rouge aima la reine Marie-Antoinette?

20 décembre.

J'ai dix-neuf ans, la taille souple, le pied mignon, la main petite, les dents blanches, la bouche vermeille, les yeux noirs, les cheveux blonds et je suis folle de mon mari.

Et l'on me traite comme si j'avais les cheveux gris, les yeux éraillés, la bouche plissée, les dents branlantes, la main ridée, le pied énorme, la taille déformée et cinquante-sept ans.

Enigme que je ne peux deviner, mystère qu'il ne m'est pas donné d'approfondir!

Quand je suis tout amour, d'où vient qu'il est tout chemins de fer!

21 décembre.

Eh bien! le mystère est approfondi, l'énigme est devinée.

J'ai fait aujourd'hui une précieuse trouvaille. J'étais dans le cabinet de Didier, fouillant dans son bureau, où je cherchais quelques feuillets de papier glacé, afin de continuer mon journal.

Par hasard, ma main s'est posée sur un ressort caché; le ressort a joué et j'ai vu s'ouvrir un tiroir que je ne soupçonnais pas; ce tiroir était rempli de lettres parfumées. Un instant j'ai espéré que j'avais là, devant moi, serrée précieusement, toute ma correspondance de jeune fille; mais cet espoir s'est évanoui aussitôt; il m'a suffi d'un coup d'œil pour me convaincre que ces lettres ne sont pas écrites de ma main. C'est une épisode de la vie de jeune homme de M. de Serthain; un vrai roman, relié dans une vingtaine d'enveloppes élégantes.

Voici le dernier chapitre de ce petit roman amoureux; je l'ai déjà lu et relu dix fois, et je le transcris à cette place, afin de m'en souvenir toujours:

"Laissez-moi, mon cher ami, venir au secours de votre hypocrisie et de vos mensonges. Vous m'avez aimée, vous ne m'aimez plus. Je fais mieux que de m'en douter, j'en suis sûre. Epargnez-vous donc une comédie qui doit vous être pénible et qui me serait odieuse. Reprenez votre liberté, puisqu'il vous a plu de me reprendre votre cœur.

"Je vous dis ces choses sans amertume, croyez le bien; je ne suis point surprise de ce qui arrive; cela devait être infailliblement. N'ai-je pas fait tout ce qui est nécessaire pour qu'il en soit ainsi! C'est ma faute, ma propre faute, ma très grande faute!

"Mon amour pour vous a été trop sincère, trop profond pour que j'aie songé à apporter dans nos relations de la coquetterie ou de la ruse. Je vous ai laissé fouiller à votre aise dans les replis les plus secrets de mon âme. Qu'y avez-vous trouvé? votre seule pensée, votre seule image. Tout le temps de notre liaison, je me suis montrée à vous telle que j'étais: fière de votre amour, heureuse d'un de vos regards, joyeuse d'un de vos sourires. Comparés à vous, les autres hommes me semblaient disgracieux, stupides, mal bâtis. Je ne voyais que vous, je ne rêvais que de vous, vous seul éclairiez ma vie. Je vous l'ai dit, répété et prouvé durant six mois. Voilà mes torts; ils sont bien graves, et je les expie aujourd'hui.

"Vous, messieurs, vous ne nous aimez beaucoup qu'autant que nous paraissons ne vous aimer qu'un peu. Etes-vous assurés de votre triomphe, tout aussitôt vous vous préoccupez d'une victoire nouvelle. La crainte, les soupçons, la jalousie, sont d'énergiques condiments, indispensables à vos palais blasés. Une femme d'esprit, qui veut régner longtemps, doit vous cacher avec soin la moitié de sa tendresse. Le jour où vous êtes sûrs de nous, hélas! nous sommes bien près d'être délaissées.

"Adieu donc, et non plus au revoir."

Quelle leçon! est-ce mon bon ou mon mauvais ange qui me l'envoie? je l'ignore.

Une chose que je sais, par exemple, c'est que j'en profiterai. A coup sûr, le conseil ne pouvait être donné plus à propos.

ALBÉRIC SECOND.

(*La fin à demain.*)

Anti Dyspeptique et tonique amer Du Dr A. W. COLEMAN.

Pour la guérison des dyspepsies, nausées, maladies de foie, constipations, maux de têtes, aigreurs. Comme tonique dans plusieurs des maladies fébriles particulières à ce climat, et comme préventif du typhus et autres maladies contagieuses.

Des médecins de premier ordre l'emploient dans cette ville dans leurs ordonnances, dans toutes les maladies de grossesse, savoir: nausées, hystériques, migraines, coliques, défaillances et irritations nerveuses, de préférence à toutes les préparations de Valérien.

Nul remède ne lui est comparable pour les maladies de femmes. (Voyez la manière de l'employer sur les bouteilles.)

Mis en bouteilles avec le nom de l'inventeur en grandes lettres.

Prix: $1 par bouteille ou $5 [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire à vapeur Yacht, Wilson, pr Galveston et Matagorda.
Arkansas, Hillard, pr New York.
Corsica, Hill, pr Boston.
Barque Paulo, Watts, pr Boston.
Apphia Maria, Billings, pr Boston.
Mandarine, Codey, pr Baltimore.
Acteon, Drysdale, pr Liverpool.
Goha, Ferndell, pr Genes.
Brick Fanny, James, St-Johns, N. Y.
Josephine, Halsey, pr Charleston.
Russia, White, pr Boston.
Goelette Ventura, Dorantes, pr Campêche.
Steamer Geo Washington, Irwin, pr Cincinnati.

ARRIVÉS.

Navire Tennessee, Collins, de Nassau, N. P.
Goelette American, Maloney, de Tampico.
Sarah Churchman, Manson, de Tampico.

—STEAMERS.—

Oregon, Hiern, de Mobile.
Com Perry, Jones, de Madison.
Amaranth, Atchinson, de St-Louis.
Mobile, Button, de Mobile.
Ridgeley, Ross, de Harrisonburg.
Arkansas No. 4, Waters, de Lafourche.
Harry Hill, Lee, de Nashville.
Autocrat, Goslee, de Memphis.
Jas L. Day, Wood, de Mobile.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

DE LIVERPOOL.

America	New York,	Samedi 25 Mars.
Acadia	Boston,	Samedi 8 Avril.
Hibernia	New York,	Samedi 15 Avril.
Nouveau steamer,	Boston,	Samedi 22 Avril.

D'AMÉRIQUE.

America	New-York,	Mercredi 19 Avril.
Acadia	Boston,	Mercredi 3 Mai.
Hibernia	New-York,	Mercredi 10 Mai.
Nouveau steamer,	Boston,	Mercredi 17 Mai.

Remède magique de Dalley.
Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main.
Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13 mars

ESSENTIEL AUX MALADES.—ANTI-IRRITANT AMONIACAL CONCENTRÉ DE HOLMES:
Remède souverain pour les rhumatismes, névralgie de la tête, épaules, poitrine, bras, mains, jambes, &c., &c. Toutes les maladies nerveuses, maux de tête, engourdissements, congestion à la tête, affections de poitrine, cotés et épaules; dyspepsies, sciatiques, lumbago, bronchites, douleurs dans le dos et les cotés, epilepsies, paralysies, goutte, inflammations et douleurs d'entrailles, péricardites, [illegible] palpitations de cœur, [illegible], indigestions, contusions et foulures, tumeurs blanches, mal de gorge, hystériques, ainsi que beaucoup d'autres maladies. Le remède ci-dessus forme un vesicatoire [illegible] Les steamboats et les navires feront bien de s'approvisionner de ce remède. A vendre au bureau Est, rue Carondelet où la manière de s'en servir sera indiquée par le propriétaire. 14 fev—3m

DÉCÉDÉ hier soir, à 11 heures, M. MANUEL CRUZAT, à l'âge de 49 ans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de la famille sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cet après-midi à cinq heures. Son corps est exposé rue des Remparts, entre Ste Anne et Dumaine.

Les Fr∴ Maçons sont priés d'assister à son enterrement.

Le paquebot WABASH, capitaine Wilray, de New York, est maintenant en déchargement vis-à-vis le marché aux légumes. Les consignataires sont priés de faire recevoir leurs marchandises sur la levée, autrement elles seront envoyées aux entrepôts publics à leurs frais et risques.
JOHN O WOODRUFF & Co.
11 a 93 rue des Magasins.

Les consignataires des marchandises suivantes, consignées à ordre, par le navire WABASH, capitaine Wilray, de New York, sont priés de faire connaître leur résidence au commis de déchargement sur la levée vis-à-vis le marché aux légumes, savoir: 1 caisse et 12 paquets enveloppés contenant deux cabriolets marqués S & H, et 4 caisses marchandises marquées B. P. dans un diamant, ou leurs marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques. JOHN O WOODRUFF & Co.
11 a 93 rue des Magasins.

MUSIQUE.—Bolero sur l'opera "Ne touchez pas à la Reine", par Hunten—"Le Retour au Chalet", variété par Hunten.—Fantaisies et variations sur l'opera "Il Templario" de Nicolai, par Rosellen—Le Tremolo, sur un thème de Beethoven, par Herz.—Ouverture "Les Diamans de la Couronne".—Grande Fantaisie et Variations sur la Cracovienne, par Wallace.—Ouverture "Le Dieu et la Bayadère".—Quatre mains par Hummel—Les études spéciales pour piano, par Henry Herz.—Cujus Animam, du Stabat Mater, de Rossini, à vendre au magasin de musique de MAYAU,
12av—3 5, rue du Camp, près la rue du Canal.

Rail road de Carrollton et Nouvelle-Orléans.
PENDANT les courses les chars partiront comme de coutume jusqu'à 11 heures A. M., et de ce moment du parterre du dépôt de la rue Baronne comme suit: à 11, 12 hrs, 1, 1 1/2 et 1 3/4 heures. Les courses ne commenceront pas avant l'arrivée du dernier char, après cela les voyages se feront régulièrement; et lorsque la course sera terminée, des chars extras feront des voyages intermédiaires aussi souvent que cela sera utile.
JOHN HAMPSON, Ingénieur.

Aux Habitants de la Nouvelle-Orléans.
AVIS.
NOUS soussignés, importeurs de glace, avons résolu de fermer nos dépôts de glace tous les dimanches à 10 heures du matin, à dater de dimanche prochain. Nous avons adopté ce plan afin de donner du repos aux personnes employées dans nos établissements, ainsi que la facilité d'aller à l'église. Nous sommes persuadés que cette mesure plaira à tout le monde et que toute personne appréciera sa juste valeur par les habitants de cette ville.
STANTON & Co,
J. WARNER & Co,
A. W. BOSWORTH.
12av 6f Etablissements de Glace [illegible]

CACAO—50 sacs cacao Guayaquil, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
12av—3 31, Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—250 milliers cigares de la Havane, regalias, canones et millar, ayant droit au drawback, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
12av—3 31, Vieille Levée.

VIN DE CATALOGNE—48 pipes vin de Catalogne, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
12av—3 31, Vieille Levée.

BOUTEILLES VIDES—130 paniers bouteilles de 22 et 24 onces, à vendre par AUG. MOLIER,
12av 90, rue St Louis.

EAU-DE-VIE—20 demi pipes eau de vie, preuve, marque J. J. Dupuy, ayant droit au drawback, à vendre par AUG. MOLIER,
12av—10f 90, rue St-Louis.

DÉTENU à la geôle de la paroisse St-Charles, le griffe TOM, appartenant à M. Theodule Destréhan, de la paroisse Jefferson.
Le propriétaire est par le présent requis de réclamer ledit esclave en se conformant à la loi. Paroisse St-Charles, le 6 avril 1848.
12 av—1m.3f p. s. N. ST-MARTIN, shérif.

LES soussignés préviennent les personnes de la ville ainsi que les habitans de la campagne, qu'ils ont en ce moment en magasin un assortiment de comestibles de premier choix.
Groceries:
Café, Java, Havane, Laguayra et Rio, sucre brun et blanc, fromages, blanc de baleine, amandes, raisins, vermicel, macaroni, salaisons, moutarde, huile d'olive, jambons sucrés, langues de buffalos, gruisse, beurre de Goshen, vinaigre, thé vert et noir, riz, confitures, chocolat, saucissons de Lyon, ketchup, &c.
Vins:
De Bordeaux en barriques et en caisses: Chateaux D'Yquem, Bel Air, Latour, Laffitte, Margaux, Balac, St Julien, St Estephe, St Emilion, Pauillac, Haut Sauterne, Haut Barsac, vin de Grave, etc. etc., vin de champagne, de la marque du bouchet, du Sillery, Grand Mousseux, etc. etc., vieux Madère, Oporto, Malaga, Vermouth, Muscat, etc. etc.
Liqueurs:
Vieux Cognac de 1815, fine champagne, Kirsch, Absinthe suisse, Genièvre de Hollande, Eau Verte, Curaçao, Marasquin, Guignolet, Vieux Rhum de la Jamaïque, Liqueurs assorties, etc. etc.
Conserves:
Truffes, pâtes truffés, Sardines à l'huile, Cèpes à l'huile, Champignons, Petits Pois, Fruits dans leur jus ou à l'eau de vie, Endaubages, Consommés, Julienne, etc. FERBOS FRÈRES,
10 a Encoignure Royale et Dumaine.

CUIRS A SEMELLES.—142 cuirs mexicains en débarquement du brick Perfect, de Tampico, et à vendre par J. M. CABALLERO,
29mars 32, Vieille Levée.

SALSEPAREILLE—12 balles en déchargement du brick Perfect, de Tampico, à vendre par J. M. CABALLERO,
29mars 32, Vieille-Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—blanc jaune et brun, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO
29m 32, Vieille Levée.

CIGARES principes véritables—en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
29 m 32, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleurs cigares, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
29m 32, Vieille Levée.

Bottes, Souliers et Brodequins.
334 caisses en débarquement des navires Charlotte, Orion et Saxony à vendre par R. G. HOBBS,
5av 12, rue de la Douane.

HABITATION A VENDRE.
UNE HABITATION établie en sucrerie, située sur le Bayou Lafourche, à environ sept lieues du fleuve, contenant environ 1,800 arpents de terre de première qualité, dont à peu près 300 arpents sont défrichés, et 225 cultivés en cannes. Les cannes sont des souches d'une année et peuvent donner une récolte de 250 boucauts.
Il y a dessus une belle sucrerie bâtie en briques, machine à vapeur, charrues, etc.
AUSSI—23 nègres, grands et petits, deux maisons de maître, cabanes à nègres, magasins, etc., chevaux, mulets, bœufs et ustensiles aratoires.
Le tout sera vendu en bloc [illegible] S'adresser à J. [illegible], à la Nouvelle Orléans, rue Royale, [illegible] de Th Guyol, notaire, ou à Jean Jacques [illegible], à St Jean Baptiste.
8 avril—8

MARCHANDISES au drawback—Reçues par les derniers arrivages, et à vendre à bas prix par les soussignés [illegible]

CAZADORES DE ORLEANS.
ATENCION!
La compañia tomará las armas y se reunirá en el parage acostumbrado, el domingo 16 del corriente á las 9 de la mañana, para un paseo militar, y tirar al blanco; y tomar parte á un rancho ofrecido por los oficiales á los miembros del cuerpo.
Los miembros honorarios tendran la bondad de reunirse en el café de Y. Quadras y Co. para de alli marchar con la compañia al lugar donde tendrá efecto lo espresado.
Se recomienda la mayor puntualidad.
De orden del capitan,
JOSÉ OTERO,
12 abril Sargento primero.

Marchandises sèches en consignation.
Avec ordre de les vendre sans réserve.
PENDANT les 30 jours suivants, ces marchandises seront vendues à de grands sacrifices, chez
KING,
72, rue Gravier.
Et les 30 jours écoulés, la balance sera vendue à l'encan.
Parmi ces marchandises on trouvera
Guinghams à 12, 15 et 20 cents par yarde.
Mousselines à 10, 12, 14 et 17 cents do
Barèges à 15, 20, 25 et 30 cents do
Soies à 40, 50, 60, 70 et 80 cents do
Indiennes à 4, 5, 6, 7 et 8 do do
Jaconats écossais, 12 yardes à la pièce, à $1 25, $1 35 et $1 45 la pièce.
Balzorines en robes à $1 50, $1 75 et $2 par robes.
Diaprés, 12 yardes à la pièce, à $1 et $1 25 la pièce.
Jupons en paire à 62 1/2 cents.
Jupons patentés de Hough à $1 et $1 25 chaque.
Jupons baleines à $1, 1 25 et 1 50 cents.
Parapluies à 67 1/2c., $1, $2 et $2 50 chaque.
Cols français à 25, 50 et 60 cents do
Bas à 75 c., $1, 1 25, $1 50 et $2 la douzaine.
Ensemble avec un assortiment de marchandises anglaises, françaises, allemandes, russes, italiennes, suisses, écossaises, indiennes, et américaines, &c., trop long à détailler, à vendre chez KING,
72, rue Gravier, à une porte de la rue du Camp.
11 av—1m&dj

BOTTES, souliers et brodequins—145 caisses en déchargement de la barque Antelope, et à vendre par R. G. HOBBS,
1 avril 12 rue de la Douane.

EDUCATION.
M. HARE, A. M., Doblin, a l'honneur d'annoncer au public qu'il a choisi pour la saison une maison commode à la Passe Christian.
Les Elèves qui lui seront confiés recevront une éducation solide, des soins [illegible], et auront la facilité de prendre des bains de mer.
M. Hare transfèrera son établissement de la rue Prytanie entre Terpsichore et Euterpe, au nouveau local ci-dessus vers le 1er juillet.
Des informations plus étendues seront données à ceux qui feront des applications. 10avril—1m.
Jeudi 13 avril prochain à 4 heures P. M. à la Maison d'Etat, rue du Canal, M. Hare fera l'examen d'une classe d'enfans de 8 à 12 ans, sur les trois premiers livres de Géométrie et Mathématiques, y compris les Fractions et Décimales. Les amis de l'éducation sont instamment priés d'y assister. 10avril—4t

EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉ PAR M. ET MME DE BRUEYS,
Encoignure des rues Remparts et Conti, No 193.
L'enseignement comprend
La Lecture, l'Ecriture, l'Anglais, le Français, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire, &c.
Prix par mois $3, 5, 6, 7, 8, selon l'âge et l'avancement de l'élève.
Piano, par mois $10
Harpe, do 10
Les autres talents d'agrément se paient à part
N. B. MM. F. & H. de Bruey donnent en ville des leçons de harpe et de piano. 10avril—1m

Bureau de l'Arpenteur Général.
27, Passage de la Bourse, entre Conti et St-Louis.
DE LA BRETONNE, Député Arpenteur Général, Architecte, Topographe et Ingénieur Civil. 31 m

CAFÉ—700 sacs café de Laguayra et de la Havane, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
10 av 26 Vieille Levée

SUCRE blanc de la Havane—En magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
10 av 26, Vieille Levée.

TABAC—200 balles Vuelta de Abajo et Cuba, capes et tripes, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
10 av 26 Vieille Levée

CIGARES—750 milliers Millares et Regalias, de la Havane, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
10 av 26 Vieille Levée

POIVRE—160 sacs poivre de Sumatra, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
10 av 26 Vieille Levée

CAFÉ—Vieux café de Java, du gouvernement, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
10 av 26, Vieille Levée

PINET, CASTILLON & Co—10 quarts en Douane, à vendre par P. LONGIS,
10 a 116 rue Royale.

PORTO DOUX—30 quarts, de bonne qualité, à vendre par P. LONGIS,
10 a 116 rue Royale

M[illegible] par P. LONGIS,
10 a 116 rue Royale

CHARGEMENT de chaux de Thomaston.—1000 barils chaux [illegible], en débarquement du brick Swiftsure, et à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 10 avril

PLATRE de [illegible]—300 barils plâtre de [illegible], 300 do do [illegible], 50 do do Lubec Mill, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité 10 avril

CIMENT—300 barils ciment de Rosendale, Nelson & Brown; 200 do do do Denman; 30 barils ciment romain, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité 10 avril

BRIQUES—90,000 briques à feu anglaises; 21,000 do Pittsburgh; 10,000 do Pensacola, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité 10 avril

CENDRE de soude—13 barriques cendre de soude, en débarquement du navire Oneco de Liverpool, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité 10 avril

CORDES—300 rouleaux cordes venant d'arriver et à vendre à bas prix pour du comptant, 200 rouleaux seconde qualité idem à vendre par GEO. FORMAN, 75 Tchoupitoulas. 5 a

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—Constamment en vente, en quantités et qualités à la convenance des acheteurs, à vendre par GEO. FORMAN 75 Tchoupitoulas
8a

CHAUX de Thomaston—500 barils en débarquement et à vendre par ALFRED KEARNY & Co,
8av 9, Magasins.

GOUDRON de la Caroline—300 barils en déchargement et à vendre par ALFRED KEARNY & Co,
8av 9, rue des Magasins.

EN débarquement du navire Wabash, 30 barils rhum de New-England, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
8av 11 et 15, rue St Louis.

BLANC D'ESPAGNE en barils, à vendre par H. BONNABEL,
8 a Droguiste rue Natchez

AMANDES—7 sacs à coque douce, 100 caisses douces écossées, 25 caisses amères à vendre par B. VALLS,
8av 37, Commune.

GRAINES pour oiseaux—15 barils à vendre par B. VALLS,
8av 37, Commune.

NOIR ANIMAL—50 barils qualités surfines, à vendre par B. VALLS,
8av 37 Commune.

TABAC A CHIQUER de Liberthal, 6 barils, à vendre par B. VALLS,
8av 37, Commune.

TABAC—300 balles de la Havane et de Cuba pour capes et tripes, à vendre par B VALLS,
8av 37 Commune.

CIGARETTES—5 caisses, à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

CIGARES—1,200,000 des meilleures marques de la Havane, qualités assorties, à vendre par B. VALLS, 37 Commune.

HUILE D'ANIS—12 estagnons, à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

HUILE DE PEPPERMINT—6 estagnons à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

RIZ DE CHARLESTON—50 boucauts, à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

RAISINS DE CORINTHE—10 barils, à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

FIGUES de Smyrne—250 tambours à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

CUIRS MEXICAINS—163 à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

CHARBON pulvérisé de Philadelphie pour distillateurs—10 boucauts, en débarquement de la barque Valhalla, à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

TABAC coupé pour tripes, en débarquement du navire Wabash, à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

GUAVA—En grandes et en petites boîtes, à vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune

GRAINES AROMATIQUES de genièvre; d'anis de coriandre, de fenouil, de carvi en balles, en débarquement et à vendre par H. BONNABEL,
8av 37, rue Tchoupitoulas.

FLEURS DE LAVANDE D'ALLEMAGNE,
do de mauve blanche do;
do d'althea do;
do de violette do;
do de romarin do;
do de roses do, &c. &c.
En débarquement et à vendre par H. BONNABEL,
8 av 37, Tchoupitoulas

INDIGO—20 surons indigo de Guatemala, en débarquement du brick T. Street, et à vendre par L. CANTIN,
28 mars 73 1/2, rue des Magasins.

MELASSE—[illegible] boucauts et 8 tierçons mélasse de Cuba, en débarquement de la goëlette Judith Ward, à vendre par L. CANTIN,
73 1/2, rue des Magasins.

[illegible] café vert, en [illegible] L. CANTIN [illegible]

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE L'ETAT.
CONFORMÉMENT à l'acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 3 mai 1847, je, soussigné, collecteur de taxes d'Etat du 5me District représentatif, donne par le présent, avis aux habitants et résidants dudit District (compris entre les rues St Louis et St Philippe), poursuivant ou exerçant une profession ou un métier quelconque, que mon bureau, situé rue St. Anne, No 52, est ouvert tous les jours (les dimanches exceptés), de 8 heures A. M. à 3 heures P. M., et ils sont par le présent notifiés d'avoir à venir à mon susdit bureau et à régler le montant de leur taxe ou licence dans les 30 jours qui suivront la présente publication, sous peine d'être poursuivis conformément à la loi suivante:
Section 4me.—Il est décrété, &c., qu'à dater du premier jour de janvier mil huit cent quarante huit, nulle personne ou corporation ne pourra continuer, poursuivre, pratiquer ou suivre les métiers, professions ou occupations énumérées dans la précédente section du présent article, avant d'avoir payé la taxe qui y est affectée et obtenu une permission en conséquence, du percepteur des taxes d'Etat, et que toute personne ou corporation qui refusera ou négligera de payer la taxe sur le métier, la profession ou l'occupation que ladite personne ou corporation continue, poursuit, pratique ou suit, ou négligera de payer ladite taxe dans les trente jours à dater du 1er jour de mars 1848, ou de l'époque à laquelle ladite personne ou corporation commencera à poursuivre, suivre ou pratiquer dans l'Etat, l'un des métiers, professions ou occupations ci-dessus mentionnées, après le premier jour de mars 1848 perdra son privilège et payera à l'Etat une amende de deux cent cinquante piastres au moins, à mille piastres au plus, qui sera recouvrable pardevant toute cour de juridiction compétente, indépendamment de la taxe que ladite personne ou corporation est obligée de payer.
Nlle-Orléans, le 7 avril 1848.
J. B. DIONIS,
Collecteur des taxes d'Etat pour le 5e District.
7av—1m

GUÉRISON RADICALE des rhumatismes chroniques; pâles couleurs et suppressions des menstrues chez les femmes, migraine, tâches, rougeurs et démangeaisons de la peau, fièvres intermittentes et écoulements.
Sirop anti-rhumatismal.
Pilules emménagogues toniques et fébrifuges.
Baume anti-névralgique pour la migraine.
Pommade pour les tâches sur la peau.
Injection astringente.
15 années de pratique dans les colonies françaises et anglaises, et aidé de médecins distingués, m'ont mis à même de perfectionner les remèdes que j'ai l'honneur d'offrir aujourd'hui au public de cette ville.
Toutes ces préparations faites avec soin et exemptes de mercure et d'opium, sont composées d'extraits de végétaux.
Un prospectus signé de l'auteur, accompagne chaque spécialité.
MM. les médecins qui voudront me faire l'honneur de s'assurer de l'efficacité de mes préparations en trouveront à leur disposition.
Les honorables personnes et médecins desquels je possède des certificats, n'étant point connus du public, je m'abstiens de les publier et laisse à ceux qui voudront bien m'honorer de leur confiance, le soin de faire l'éloge de ces préparations.
Chaque bouteille ou flacon porte l'étiquette revêtue de la signature à la main de l'auteur.
Nouvelle Orléans, en vente chez M. Louis Pinac, pharmacien, encoignure des rues Dauphine et Orléans, ou chez le soussigné, encoignure des rues Ste Anne et Dauphine, maison de M. Voisin.
LOUIS CASTEL,
25 mars—1m Pharmacien reçu.

PAVILLON ST-ANTOINE.
COURVOISIER & Co, préviennent le public que dimanche 26 du courant, ils feront l'ouverture de leur Pavillon où ils s'empresseront d'offrir aux vrais amateurs des Glaces et Sorbets, qui, tant par le parfum que par les soins et l'habileté de leur confection, ne le céderont à aucun autre.
Les embellissements nouveaux faits à ce jardin, ainsi qu'un service qui ne laissera rien à désirer, doivent leur assurer, pour cette année comme par le passé, un patronage dont ils seront toujours jaloux et fiers. 25m

S. M. EMILE LOUIS VICTOR LEFEBVRE, du Havre, est en ville, il est prié de passer au comptoir du soussigné.
LEOPOLD JEANSET
3 av—1f 22, rue St Louis.

COMPAGNIE DU TÉLÉGRAPHE,
De Washington à la Nouvelle Orléans.
Nlle Orléans, 3 avril 1848.
LES Actionnaires de la Nouvelle-Orléans, à cette Compagnie, sont, par le présent, notifiés que le dernier versement de dix pour cent, ou cinq piastres par action, est actuellement dû et payable à H. H. Wilkinson, trésorier, à la Banque du Canal.
D'après les termes de la souscription toutes les actions dont les versements n'auront pas été effectués dans les quinze jours, sont sujettes à être confisquées; toutefois cette règle ne sera pas suivie dans tous les cas où les paiements s'effectueront dans les [illegible] jours de cette date.
R. & W. HILL,
4avril N. N. WILKINSON.

$10 De Recompense.
Parti marron le vendredi 24 mars dernier de chez son maître M. A. Hardoin, paroisse St Charles, le petit griffe (assez foncé), JOSEPH ou JOE, âgé de 14 à 15 ans, ayant appartenu à Mme Casseix.
On pense qu'il est allé trouver sa mère appartenant à Mme [illegible], demeurant dans la 3me Municipalité.
La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez Mrs Courvoisier & Co ou le logera dans une des geôles de cette ville. 3av

Mais tamisé.
LES soussignés sont prêts à recevoir du maïs à tamiser et pourront en délivrer de 1500 à 2000 sacs par jour au plus bas prix.
EMERSON, TOURNE & CO.,
25 fev 133 Tchoupitoulas.

PROCTORVILLE.
AU bout du chemin de fer du Golfe du Mexique sur le Lac Borgne.
Les personnes qui désirent se procurer des lots afin d'y faire immédiatement des constructions, pourront s'adresser à Al. Gordon, No. 6 Front Levée, où tous les renseignements nécessaires seront donnés. 25 mars—2f 3 p s

A LOUER OU A VENDRE.
L'HOTEL bien connu sous le nom de WASHINGTON HOTEL, situé encoignure Notre Dame et Tchoupitoulas, ainsi que l'installation.
Le dit hôtel peut recevoir cinquante pensionnaires; possession en sera donnée de suite. S'adresser sur les lieux. 6mars

200 paniers huile nouvelle récolte, reçu par le Waverley de Marseille, à vendre par DUBUCHE,
22 m 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

50 barriques vin Montferrand, reçu par [illegible] de Bordeaux, à vendre par DUBUCHE,
22 m 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

50 barriques vin de diverses marques, en débarquement de l'Orlando de Bordeaux, à vendre par DUBUCHE,
22m 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

300 caisses vin Château Margaux, 100 barriques vin St-Julien et Montferrand, 100 caisses vin blanc vieux Sauterne et Barsac, cerises, abricots, prunes, noires à l'eau de vie, absinthe, kirsch, eau de fleur d'oranger, damejeannes et autres articles d'importation récente, à vendre par DUBUCHE
22 m 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

Marchandises sèches de printemps, venant d'arriver.
C. M. SIMPSON, 36, rue de Chartres, vient de recevoir un assortiment complet de marchandises sèches de printemps:
2 caisses bareges, nouveau dessin extra riche.
1 do do d'une seule couleur, très beau.
1 do do très bon marché.
2 do de choix, mousseline de Paris.
2 do do gingham riche, bon teint.
1 do do bon marché.
1 do ombrelles de Paris; 3 cartons schall de soie, riches.
3 cartons schalls et écharpes de barège.
5 caisses toile épaisse, qualité supérieure.
2 do coutil fil et diapré; toile à draps de toute dimension; toile coton do do.
Moustiquaires en fil et en coton.
Toile bobinet, qualité supérieure; bas de soie et de coton, de toute qualité; gants de chevreaux, des meilleures manufactures.
Toutes ces marchandises seront vendues à des prix modérés. 20 mars

Aux Marchands, Habitants et Médecins de la campagne.
ON trouve toujours chez le soussigné des médicaments, drogues, produits chimiques, instruments de chirurgie et autres, &c., &c., garantis de première qualité et à des prix modérés; il a des relations directes avec les premières maisons d'Europe et du Nord, et peut en tout temps fournir des remèdes frais, n'en demandant que de faibles quantités à la fois, souvent renouvelées.
A. A. PEYCHAUD,
21 jan—1an 123, rue Royale.

CHAMPAGNE—50 paniers Champagne mousseux, ayant droit au draw back, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
26 fev—3 31, Vieille Levée.

MARCHANDISES au draw-back—1 caisse shalls bobinet brodés, 10 1/4;
4 caisses jaconats anglais, à vendre à bas prix par DUFOUR, DURAND & Co,
16mars 25 Chartres

CHAMPAGNE.—25 paniers Sillery grand mousseux,
Fruits au jus.—35 caisses assorties, demies bouteilles et grandes bouteilles, pour clore un envoi et à vendre par FERBOS FRÈRES,
10avril Encoignure Royale et Du Maine.

COUVERTURES—6 balles couvertures françaises, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
10 avril 17 et 19, rue St-Louis.

POIS VERTS—2700 boîtes et demi boîtes pois verts—450 demi boîtes truffes—400 boîtes champignons, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co,
10 avril 17 et 19, rue St-Louis.

BARDEAUX—Pour couvertures de maison, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
10 avril 17 et 19, rue St Louis

IMPORTATION récente de vins et d'eaux de vie.
30 barriques vin rouge, vieux Médoc.
20 do do do bon ordinaire.
50 barils vin blanc Haut Sauterne.
10 demi pipes veritable eau de vie ayant droit au drawback.
10 quarts de pipes do do
5 huitiemes de pipes do do
100 caisses cerises à l'eau de vie.
50 do fruits do
50 do do au jus, à vendre par POUGET Fils,
10av 19, Conti, entre Chartres et Levée.

CHAUX—100 barriques chaux de Thomaston, [illegible] et Rock, en déchargement du brick Swiftsure, 2e Municipalité, et à vendre par JOHN STROUD & Co,
10av 146, Commune.

EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille et à vendre avec privilège du "drawback."
100 caisses macaroni.
100 do vermicelli.
25 do eau verte.
8 estagnons eau fleur d'oranger.
4 do eau de rose.
20 caisses de 20 boîtes, succades; par MARTIAL PEYRET & Co,
16 m 27, St-Louis

Chapellerie Parisienne, A. MARCHAL, 49, rue [illegible]
Vient de recevoir par [illegible]

HOTEL D'ORLEANS.
Mme ANNE GEORGE prévient le public en général, qu'elle a de très bonnes chambres très bien meublées et à bon marché: elle en a depuis $25 jusqu'à $30, y compris logement et nourriture. Elle a aussi de très belles chambres de [illegible], depuis $1 25 jusqu'à $2 par jour.
[illegible] mars—30

SEPT PÉCHÉS CAPITAUX, par Eugène Sue.—La [illegible] livraison en vente chez VICTOR HEBERT
5 av Librairie 149, rue de Chartres.

500 BALLES couvertures à nègres, des manufactures de Zoe Granier fils, de Montpellier.—Les soussignés, agents de M. Zoe Granier fils, ont l'honneur de prévenir MM. les Habitants et Négociants, qu'ils ont en main et en route dans ce moment, 500 balles couvertures 3 points.
A vendre au No 21, rue des Magasins.
H. DE GOER & RIFFLARD.
P. S. Nous avons aussi en magasin tous les articles en fil d'épreuve de toute qualité, planters linen de toute largeur, arrabias, listados, bonteint, linsey, kersey et tous les articles convenables pour Habitants.
8av H. DE GOER & RIFFLARD.

MARCHANDISES à l'entrepôt, convenables pour le marché mexicain:
12 caisses spool cotton par 200 yards,
16 balles imperial,
4 caisses agrafes assorties,
10 caisses parapluies de 30 @ 36 pouces.
A vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,
8av 21 Magasins

DRAPS et casimir ayant droit au drawback, convenables pour le Mexique — 5 balles draps et casimir assortis, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,
6 av 21 rue des Magasins,

CHANGE sur la Havane—Un billet tiré à cinq jours de vue, de la somme de $1,700, à vendre par Wm. H. SIMMONS,
6 avril 31, rue Gravier.

SUCRE de la Havane—200 caisses sucre blanc et brun, en magasin et à vendre par Wm. H. SIMMONS.
6 avril 31, rue Gravier.

CAFÉ de la Havane—150 sacs café vert, 1re qualité, en magasin et à vendre par Wm. H. SIMMONS,
6avril 31, rue Gravier.

JAMBONS—40 barils Jambons passés au sucre, en magasin et à vendre par Wm. H. SIMMONS,
6 avril 31, rue Gravier.

CIGARES de la Havane—100,000 cigares canones, millares et prensados, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par Wm. H. SIMMONS,
6avril 31, rue Gravier,

EN débarquement de la barque Antelope de Boston.
260 caisses savon No 1, Winchester.
40 do do Extra do do,
40 do chandelles de suif do,
A vendre par DARAN QUEYROUZE & CO.,
6 av 11 et 15 rue St-Louis.

GRAISSE—325 barils et tierçons et 125 frequins graisse forme en tranches à vendre par LABORDE & XIQUES,
5av 31, rue Commune.

INDIGO—6 surons indigo Guatemala, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
5av 31, rue Commune.

CAFÉ—83 sacs café de la Havane, prime vert de la nouvelle récolte, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
5av 31, Commune.

CIGARES—Un grand assortiment des marques les plus célèbres de la Havane, principes et plantations, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
5av 31, Commune.

MIEL—Blanc supérieur, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
5av 31, rue Commune

CONFITURES de la Havane—En grandes et petites jarres, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
5av 31, Commune.

GELÉE DE GOUYAVE—En boîtes de 2 et 4 livres, à vendre par LABORDE & XIQUES,
5av 31, rue Commune.

PICADURA—Pour cigarettes, convenable aux marchés mexicains, à vendre par LABORDE & XIQUES,
5av 31, Commune.

SUCRE—Quelques caisses sucre blanc de la Havane, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
5av 31, Commune.

BOUCHONS—10 balles de 30,000 chaque, bouchons pointus surfins, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co,
5av 27, rue St Louis.

CERISES dans leur jus—60 caisses de 12 flacons (grand format), à vendre par MARTIAL PEYRET & Co,
5av 27, rue St Louis.

PRUNES à l'eau de vie—50 caisses à vendre par MARTIAL PEYRET & Co,
5av 27, rue St-Louis.

VINS en barriques pour famille—30 barriques vieux vin rouge pour famille, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co,
5av 27, rue St Louis.

PORTO de Marseille—15 1/4 de pipes, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co,
5av 27, rue St Louis.

VIN ROUGE St Julien, Médoc—25 demi-barriques, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co,
5av 27, rue St Louis.

VERMICELLE FIN—20 caisses vermicelle fin, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co,
5av 27, rue St-Louis

MUSCAT de Frontignan—100 caisses Vieux Muscat de Frontignan, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co,
5av 27, St-Louis.

A VENDRE.
Drogues et Médecines, Récemment reçues.
30 carboys huile vitriol.
25 barils blanc d'Espagne.
22 sacs racine gingembre fraîche.
450 do [illegible]
Baldo opium, nouvelle récolte,
20 barils alcool neutre et fort.
300 do anis étoile, 1200 livres soda. F. CUSACHS,
4av Encoignure Conde et St-Philippe.

Peinture, Huile et Essence.
10 TONNEAUX peinture blanche fraîche, Nos 1, 2 et pure,
15 barils essence térébenthine,
10 barils huile de lin,
[illegible] barils vert de Venise,
600 do chrome vert et [illegible],
1006 do litarge, 100 livres colle forte, &c., &c., à vendre par F. CUSACHS,
4av Encoignure Conde et St-Philippe.

IMPORTATION récente de vins et d'eaux de vie.
30 barriques vin rouge, vieux Médoc
20 do do bon ordinaire.
30 barils vin blanc Haut Sauterne.
10 demi pipes veritable eau de vie de Cognac, 4me preuve, ayant droit au drawback.
10 quarts de pipes veritable eau de vie de Cognac, 4me preuve, ayant droit au drawback.
5 huitiemes de pipes veritable eau de vie de Cognac, 4me preuve, ayant droit au drawback.
100 caisses cerises à l'eau de vie.
50 do fruits à l'eau de vie.
50 do fruits au jus, à vendre par POUGET Fils, 19 rue Conti
3 avril entre Chartres et Levee

POIVRE LONG, Fleurs de violettes,
Mousse de Corse, Savon blanc de Soude
Huile d'amande douce,
Baies de Genièvre,
Huile essentielle d'amandes amere,
Fleurs de Guimauve, Raisin de Guimauve,
Tiges de Douce amere, etc. etc., d'importation directe, et à vendre par H. BONNABEL,
3 avril Encoignure Natchez et Tchoupitoulas

DAMEJEANNES FRANÇAISES—1000 damejeannes, 5 gallons.
300 damejeannes, 3 gallons, en débarquement du navire [illegible], du Havre, et à vendre par NUMA LACOSTE,
3 mars 147, rue Royale

1200 CAISSES de vin rouge Margaux, Lafitte, Leoville et St-Julien, en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA,
4avril 35, rue Natchez

VIN DE XERES—300 pipes, demi, quarts et huitiemes, ayant droit au draw-back, à vendre par S. D. GRATIAA,
4avril 35, rue Natchez

ALCOOL—15 barils alcool, neutre et fort, à vendre par F. CUSACHS,
17m Enc. Conde et St-Philippe

CEINTURES en crêpe de Chine—Quelques caisses ceintures crêpe de Chine ponceau, pour les marchés mexicains, ayant droit au debenture, à vendre à bas prix par DUFOUR, DURAND & Co,
17 fev 25, Chartres

DAME DE MAGASIN Demandée.
ON demande pour être employée dans un magasin de marchandises sèches, une dame connaissant ce genre d'affaire, ayant des recommandations respectables, une apparence agréable, et habile à la vente. Une personne réunissant ces diverses qualités recevra un salaire libéral et une occupation permanente. S'adresser immédiatement à MICHAEL KERNAN,
30 mars 30 rue de Chartres

A louer à bail ou sans bail.
UN superbe magasin neuf à deux étages et à l'épreuve du feu, très convenable pour [illegible] magasin d'entrepôt: situé rue de la Levée entre [illegible] de presse à coton d'en bas et la petite place. [illegible] pour les conditions s'adresser à ADOLPHE BOULANGE,
9 mars—30j Rue Marigny No 2, 3me municipalité

GRAISSE—344 barils et tierçons, 10 demi barils et 83 barillets feuilles de graisse prime, en déchargement du steamer Yeatman, et à vendre par LABORDE & XIQUES,
30m 31, Commune.

CHAUX supérieure—500 barils chaux fraîche calcinée dans la carrière de [illegible] de Cap Girardeau, 300 barils chaux ordinaire de Thomaston, à vendre par P. D. MOMBREAUX,
9 mars Vieux Bassin Marble Yard.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—[illegible] caisses en débarquement du navire Harrisburg, à vendre par G. W. DUNBAR,
21 mars 22 rue de la Douane

LES soussignés font savoir à tous habitants et au public en général, qu'à dater de ce jour ils publieront chaque semaine [illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

MERCREDI, 12 AVRIL 1848,

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL

Par MM. DESVERNINE, pianiste; ARDITI, violoniste et BOTTESINI, contrebassiste.

Programme.

1re partie:
1o Ouverture à grand orchestre.
2o Fantaisie pour piano, par M. Desvernine.
3o Air de Joseph, chanté par M. Montaubry.
4o Les Sonnettes d'Amour, pour violon, par M. Arditi.

2me partie:
1o Ouverture à grand orchestre.
2o Fantaisie pour contrebasse, par M. Bottesini.
3o Fantaisie guerrière pour piano, par M. Desvernine.
4o Le [illegible] et l'ange déchu, romances, par M. Alfonse.
5o La fête des Zingaris, grand duo concertant, pour violon et contrebasse par MM. Arditi et Bottesini.

On commencera à 8 heures.

Demain Jeudi 13 avril,
NORMA,
Grand Opéra de Bellini.

LANGUES MODERNES.
MÉTHODE DE VIVE VOIX.
J. S. DE TALON, Professeur d'ANGLAIS, FRANÇAIS et ESPAGNOL, au No 14, Passage de la Bourse des Marchands, (Exchange Place), entre les rues Douane et Canal, vis-à-vis la Poste. Sa méthode d'enseignement mérite l'attention des personnes qui désirent acquérir une parfaite connaissance des susdites langues et les parler en peu de temps. Il est visible de 9 heures du matin à midi, et de 5 à 8 heures du soir. 5av—3m

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA N.-ORLEANS.
Le 10 avril 1848.
AVIS est donné aux actionnaires de cette Compagnie que l'élection de neuf Directeurs, qui devront servir pendant l'année courante, aura lieu à ce bureau, le lundi 24 de ce mois, de 10 heures A. M. à 2 P. M. J. TUYES,
10 avril—12 Secrétaire.

RAIL ROAD DE JEFFERSON AU LAC PONTCHARTRAIN.
Nouvelle Orléans, 7 avril 1848.
LE public est prévenu, que conformément à la 4me section de la charte de cette compagnie, des livres seront ouverts afin de recevoir des souscriptions au fond capital, au bureau de M. E. C. Porter, notaire public à Carrollton, le 10 courant, et demeureront ouverts pendant cinq jours consécutifs, de 10 heures à midi, sous la surintendance de MM. C. O. Porter et John Hampson, comme [illegible] dûment nommés.
Le premier versement de cinq piastres par action sera [illegible] au moment de la souscription. Par ordre des commissaires,
7 av CHARLES BAQUIE, secrétaire.

Bureau du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.
NOUVELLE-ORLÉANS, 6 avril 1848.
AVIS—Conformément au décret rendu par la Cour Suprême le 3 janvier dernier, plaçant sur le même pied, proportionnellement, les actions demi payées et les actions plein payées, cette compagnie paiera le jeudi, 20 de ce mois, sur chaque action demi payée un dividende supplémentaire de liquidation de $2 50 cents, avec intérêts à raison de cinq pour cent l'an, du 9 janvier 1846 au 20 avril 1848.
CHARLES BAQUIE,
6 avril—15 Secrétaire

Bureau du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.
Nlle-Orléans, 29 mars 1848.
AVIS.
LA vente de billets et créances annoncée pour le 30 de ce mois, n'aura lieu que mercredi le 12 avril prochain. CHARLES BAQUIE,
29m—14f Secrétaire.

Salon de Crèmes à la Glace.
LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a transféré son établissement de Crèmes à la glace, à l'encoignure des rues [illegible] et Canal, [illegible] soir 8 courant, qui sera ouvert tous les jours de 11 heures du matin jusqu'à une heure assez avancée dans la soirée. On y trouvera toute espèce de rafraîchissements, tels que Crèmes à la glace, Sorbets, Limonades glacées.
Il espère que la belle et convenable situation de son salon, ainsi que la qualité des rafraîchissements offerts, lui mériteront le patronage du public.
5av N. WILLOZ.

BAZAR DE JOUETS.
J. E. LOBRE & Cie,
64, Rue de Chartres, entre Conti et Bienville.
INVITENT les Dames et généralement tous ceux qui ont des achats de JOUETS à faire, à visiter leur BAZAR qui contient l'assortiment le plus complet qui existe en ville en ce moment, en Jouets de tous les genres et pour tous les Ages: Poupées en peau, à ressort et habillées, de tous les prix, Trousseaux de Poupées, Ménages, ainsi qu'une très-grande variété d'articles de fantaisie. 8avril

Une Institutrice.
ON demande, pour une institution, une personne parlant l'anglais et pouvant enseigner le français. Appointements proportionnés à l'emploi. S'adresser aux bureaux de l'Abeille. 6avril—6

AVIS.
A VENDRE une superbe VOITURE Française, couverte et suspendue, montée de son harnais, le tout dans un très bon état et à bas prix.
Ladite Voiture conviendrait parfaitement à un couvent, un collège ou pour en faire un omnibus de campagne ou autre, pouvant contenir de 12 à 15 personnes. S'adresser rue Conti, No 44. 4av

Aux Pharmaciens.
LE Propriétaire d'une Pharmacie bien établie, située dans un quartier où le peuple [illegible], désire disposer de son établissement. Il n'y a aucune dette sur cette propriété, et les marchandises sont assurées jusqu'en avril 1849, pour la somme de $2,000. Le propriétaire ayant l'intention de s'établir à la côte, il vendra tout son ameublement et en donnera possession immédiatement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 4 avril—6

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
PAR un jugement rendu par la 2me Cour de District, la société existant sous la raison SANCAN & GENTY est dissoute.
Le sieur Sancan ayant disparu sans rendre de compte [illegible]
L. A. GENTY.
Le soussigné continuera les affaires en son nom, et sollicite le patronage du public comme par le passé. L. A. GENTY.
6avril—6f 25, rue Chartres

Changement de domicile.
LE soussigné, artificier, a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de transférer ses ateliers rue des Ursulines, encoignure Prieur. On y trouvera constamment toutes espèces de pièces d'artifice préparées, et il est monté de manière à pouvoir exécuter dans un très bref délai toutes les commandes dont on voudra bien l'honorer, de quelle importance qu'elles soient.
Toutes les pièces sortant de ses ateliers sont pleinement garanties; il se transportera pour les exécutions sur les lieux, soit en ville soit à la campagne. GUSTAVE OATOIR.
30 mars—3m

SALON DE CRÈMES A LA GLACE.
LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de faire l'ouverture de son salon de CRÊME A LA GLACE, situé rue St Charles, à une porte de la rue Gravier, et vis-à-vis l'Eglise du R. M. Clapp, où il tiendra constamment une variété de crèmes à la vanille, ananas, citrons et une variété d'autres crèmes, suivant la saison, ainsi que des sorbets et des limonades glacées.
Le soussigné espère par ses soins, et le comfort de son établissement, mériter le patronage du public.
Les Familles seront servies promptement et à des prix raisonnables.
Dans le magasin, au dessus du salon, on trouvera constamment du soda, mead et un grand assortiment de fruits, ainsi que des articles de confiserie de toute espèce.
Le salon de crème sera ouvert jeudi, 23 courant, et des airs seront joués pendant la soirée par un excellent orchestre.
LAZZARO DANCEWICH.
22 mars—3m.

N. CONOM prévient ses nombreux amis et le public en général, que dimanche 2 avril, il fera l'ouverture de son établissement de CRÈMES A LA GLACE situé à côté du marché à la viande, 3ème Municipalité. Les vrais amateurs de sorbets et crèmes à la glace, pourront venir avec confiance, ils y trouveront les meilleurs rafraîchissements de la ville. 1er avril—1m

Jardin et Hotel Carrollton.
Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient de faire l'ouverture de ce délicieux établissement. [illegible] Dans les Jardins spacieux, des [illegible] de tout genre seront fournis par [illegible] ainsi que des glaces, limonades, sorbets, [illegible] servis dans le salon ou le jardin.
On fait dans ce moment ci des changements à l'Hôtel, et de grandes améliorations y seront apportées. [illegible] pour [illegible] convenablement les personnes qui viennent dîner et faire des parties de plaisir, excellents vins, [illegible] et liqueurs.
Des barkeepers polis et attentifs seront toujours à leur poste, pour servir ses amis et le public en général, dont il sollicite le patronage.
5avril—3m JAMES DURNO.

Pompes.—Appareils pour les Bains et les Cuisines.
JOHN McCARTY, plombier, No 134 rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs; pompes de force, pompes à bière, etc., etc., [illegible] de cuisines, tubes à bains, installations de bains à douches. Réparations et [illegible] de tuyaux de plomb, ainsi que toute autre espèce d'ouvrage dans sa ligne; réparations pour navires et bateaux à vapeur faites en peu de temps; tous les ouvrages remplis dans le plus bref délai à des prix modérés. 28 m—6

COGNAC—20 demi-pipes, de la marque de [illegible] jeune, [illegible] preuve.
8 demi pipes de la marque de J J Dupuy, quatrième preuve, à vendre par F JORDY,
24 mars—3t No. 10 rue Conti

EN débarquement du navire Orozimbo, de Marseille;
30 balles Couvertures françaises de 3 points, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
90, rue de la Douane.

TRUFFES au naturel—200 boîtes truffes au naturel;
[illegible] demi-boîtes truffes au naturel, à vendre par S. D. GRATIAA,
22 mars 35, rue Natchez.

SUCRE de la Havane.—114 caisses sucre blanc première qualité, en débarquement du brick T. Street, et à vendre par L. CANTIN,
22 mars 73 1/2, rue des Magasins.

EMMAGASINAGE de Café.—Nous pouvons emmagasiner dans un magasin au 3e étage dans un seul endroit, [illegible] sacs de maïs, [illegible] de 20 à 25,000 sacs. Les marchands ayant du café à emmagasiner feront bien [illegible]
EMERSON, TOURNE & CO.,
133 Tchoupitoulas.

VERNIS, HUILE, PEINTURES—Un grand assortiment des articles ci-dessus, [illegible] à vendre à des prix réduits, par NATHAN SAVAGE & Co,
enc. Magasins et Commune